

Intervention de Mme Agnès CANAYER,
Table-ronde : « unis dans la diversité » ; quelle citoyenneté
européenne ?

Journée de l'Europe – Salons Hôtel de ville

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Messieurs,

"Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre". Instituée par le traité de Maastricht en 1992 et complétée par le traité d'Amsterdam en 1997, la citoyenneté de l'Union ne remplace pas la citoyenneté nationale. Pourtant, au-delà des traités, la citoyenneté européenne est encore à la peine dans la conscience générale.

Robert SCHUMAN utilisait ces mots toujours d'actualité : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

Cette solidarité, de fait, est étroitement liée au sentiment d'appartenance, et donc de citoyenneté.

La citoyenneté, elle, ne se fait que par la confiance qui émane de la légitimité et la proximité.

La confiance, d'abord, dans le projet européen et dans ses institutions. Aujourd'hui, l'Europe est mal comprise et son projet s'accorde souvent avec une logique de norme qui empêche plus qu'elle rassemble et protège.

Le projet européen, on l'a vu durant les dernières crises, est la cible de toutes les critiques, souvent à tort. Pour sortir de cette logique ciblée, beaucoup reste à faire notamment dans la compréhension de l'avenir démocratique et des enjeux internationaux.

Tout d'abord, il s'agit aussi de renforcer les institutions européennes et notamment rendre lisible et démocratique le choix des décideurs et rendre concret les décisions prises.

Le Conseil européen, composé de chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union, le Conseil de l'Union européenne, ministre des Etats membres de l'Union européenne réunis par domaine d'activité, et co-législateur avec le Parlement européen, instance la plus démocratique avec une élection au suffrage universelle, et enfin, la Commission Européenne, où les 27 commissaires européens émanent des Etats membres.

Même si dans la forme ces instances sont démocratiques et représentatives des Etats, il n'en reste pas moins qu'elles paraissent technocratiques et éloignées des citoyens.

Car pour être appréciées, légitimées et respectées, il faut de la proximité. Pour ma part, je me reconnais une volonté de proximité.

La proximité est gage d'efficacité et gage de confiance. « Être à porter d'engueulade » dit-on régulièrement au Sénat, pour caractériser ce besoin essentiel au bon fonctionnement des institutions. C'est pourquoi, il s'agit de renforcer les liens entre les instances de l'Union et les citoyens européens.

La démocratisation et la proximité de l'Union européenne sont donc les clés du développement d'une citoyenneté. On identifie les décideurs, on reconnaît les institutions, et donc on respecte les décisions.

Cependant, encore faut-il rendre compréhensibles et « palpables » les décisions. Les règlements, eux, sont claires, de portées générales et applicables immédiatement dès son entrée en vigueur. De l'autre côté, les directives doivent être transposées en droit interne. Elles lient les États quant à l'objectif à atteindre, mais leur laisse le choix des moyens et de la forme pour l'atteindre dans les délais fixés par elle.

Cette particularité rend le temps long sur les décisions prises mais respectent les institutions nationales.

Néanmoins, il faut que ces décisions s'accordent sur l'essentielle, cela sera l'une des conditions pour parler, partout et pour tous, de citoyenneté européenne. Car c'est dans un sentiment d'utilité que viendra le sentiment d'appartenance volontaire. Il émanera alors d'une souveraineté affirmée face aux crises.

Pour reprendre les propos de Jean MONNET « Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise ».

Devant les défis géopolitiques, climatiques, technologiques et culturels, l'Europe doit affirmer sa souveraineté, en développant des alternatives, en associant tous les états membres à des projets d'envergure fort et en portant les perspectives d'un destin commun.

Les conflits géopolitiques, d'abord par le Brexit puis par la place largement émergente de la Chine, de la Russie et de la Turquie. Ils sont néanmoins des opportunités pour une Europe de la défense, souveraine et engagée.

Les conflits climatiques, où les dérégulations environnementales et la disparition d'animaux, près de 80% d'insectes en moins en 30ans dans l'Europe, démontrent que les changements à venir seront extrêmes et qu'il nous faut porter la transition écologique partout et pour tous.

Les conflits technologiques, devant l'éminence des GAFAM, doit appeler les instances européennes à promouvoir les initiatives communautaires. Il est de même pour les technologies spatiales.

Enfin, les conflits culturels, qui ressortent de tous les autres conflits et qui mettent en péril l'universalisme européen, demandent à l'Europe de se promouvoir elle-même et de protéger les biens les plus symboliques de notre histoire et de notre patrimoine.

Le couple franco-allemand, les jumelages et Erasmus sont aujourd'hui les porte-voix de cet échange de culture qui protège et qui développe l'unité européenne mais il faut l'étendre comme aujourd'hui avec Erasmus + (qui vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport).

Ce n'est qu'à travers la promotion, les symboles et la coopération
que le mot de citoyenneté européenne prendra tout son sens et nous
donnera sens à la devise « Unie dans la diversité ».

Je terminerais alors par les mots du Président ZELINSKY lors de
son investiture : Le pays européen commence avec tout le monde. Nous
avons donc choisi le chemin de l'Europe, mais l'Europe n'est pas quelque
part, **l'Europe est dans nos têtes.** Et quand **l'Europe sera dans nos têtes,**
alors, l'Europe sera en Ukraine. Et c'est **notre rêve commun.**